



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 7 juillet 1965

à 10 h 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Points 2, 3 et 5 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Tendances économiques mondiales	
Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil	
Débat général (<i>suite</i>)	59

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Brésil, Bulgarie, Grèce, Italie, Philippines, Suède, Yougoslavie, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 2, 3 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement
(E/4033, E/4068, E/4071)

Tendances économiques mondiales
(E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059 ;
E/ECE/572 ; E/L.1076, E/L.1079)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil
(E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. GELBER (Canada) déclare que la délégation canadienne a écouté avec un vif intérêt les déclarations

du Secrétaire général (1369^e séance) et celles du Directeur général du Fonds spécial et du Directeur général de la FAO (1370^e séance), ainsi que les observations et suggestions présentées par les autres orateurs. Le Gouvernement du Canada étudiera très attentivement l'exposé du Secrétaire général, auquel il accorde un caractère d'urgence. Les analyses et les propositions du Secrétaire général aideront le Conseil à s'attaquer aux problèmes si importants du développement, qui constituent à l'heure actuelle sa principale préoccupation.

2. Pour le moment, le représentant du Canada limitera ses observations à la Décennie du développement, en se réservant de présenter plus tard les suggestions de la délégation canadienne au sujet de la façon dont, à son avis, le Conseil devrait s'acquitter du rôle de direction et de coordination qui lui incombe en vertu de la Charte.

3. La célébration du vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies revêt pour le Conseil une signification plus grande peut-être que pour n'importe quel autre organisme des Nations Unies. Il y a vingt ans, le Conseil a été appelé à remplir les obligations que les Nations Unies ont assumées en vue de faire progresser le bien-être économique et social, ainsi que le respect des droits de l'homme. Le monde a évolué depuis lors, et l'Organisation des Nations Unies a changé avec lui. Toutefois, le lien vital entre la paix et le progrès économique et social demeure, et le Canada s'est efforcé de jouer pleinement son rôle dans ces deux secteurs. A l'heure actuelle, les problèmes des pays en voie de développement constituent la préoccupation fondamentale et commune à tous, qui découle de l'Article 55 de la Charte. De ce point de vue, les tâches énoncées dans cet article restent encore à accomplir.

4. Pendant la même période, une conception plus réaliste s'est affirmée au sujet du processus du développement, et elle a commencé à tenir autant de place que l'idéalisme qui a présidé aux efforts dès le début. L'immense complexité du processus du développement est apparue. On s'est rendu compte que celui-ci est fort loin de se ramener simplement à une infusion de capitaux, à l'amélioration des niveaux de santé ou, encore, à la création d'industries lourdes. A mesure qu'il avançait, le processus du développement a souvent fait surgir de nouveaux problèmes au moment même où l'on semblait parvenir à la solution d'une difficulté. On s'est rendu de plus en plus nettement compte que, même dans les sociétés les plus évoluées, la croissance économique peut donner naissance à d'inquiétants problèmes sociaux ; cela est plus manifeste encore dans les pays en voie de développement. Ainsi, une route construite pour ouvrir l'accès à de nouvelles ressources peut aussi entraîner une migration des

populations de l'hinterland rural, qui vont alors grossir le nombre déjà considérable de chômeurs ou de personnes sous-employées dans les zones urbaines ; pareillement, l'amélioration des services de santé peut se traduire par un accroissement rapide de la population, auquel ne répond pas la croissance économique du pays. On a tiré les leçons de ces constatations, ce qui a conduit à adopter, dans le cadre des Nations Unies, des programmes d'assistance nouveaux, d'un caractère de plus en plus complexe ; d'autre part, avec la multiplication des programmes d'une vaste portée, il est apparu d'urgente nécessité de coordonner les efforts des institutions des Nations Unies, de les grouper dans une action commune et d'établir un ordre de priorité en tenant compte de l'ensemble des besoins, d'une part, et des ressources disponibles, d'autre part. Une autre leçon encore s'est dégagée de l'expérience, à savoir qu'il ne suffit pas de créer des institutions nouvelles. Une nouvelle institution fournit uniquement le cadre dans lequel il est possible de s'attaquer à un problème ; mais, pour être efficaces, les décisions des Nations Unies doivent être complétées par l'action des divers gouvernements, car c'est seulement si les gouvernements sont prêts à apporter leur collaboration que les services ou organismes créés peuvent fonctionner et que des décisions difficiles peuvent être appliquées avec succès. On a enfin appris cette vérité que la force en même temps que la faiblesse de l'Organisation des Nations Unies viennent de ce qu'elle est devenue indispensable avant d'avoir acquis une pleine efficacité.

5. Le vingtième anniversaire des Nations Unies tombe au milieu de la Décennie du développement, ce qui offre une excellente occasion d'examiner les résultats obtenus jusqu'ici, de les évaluer par rapport aux objectifs fixés et d'établir des directives pour les tâches qui demeurent. Les efforts accomplis dans le domaine du développement économique et social par les organisations se rattachant aux Nations Unies doivent être évalués selon des normes qui ne soient ni trop rigides ni trop vagues. La Décennie du développement doit être prise pour ce qu'elle est, à savoir un ensemble d'objectifs à atteindre et un cadre utile pour mettre en relief des tâches qui appellent un effort durable et sans relâche, et ce bien au-delà de 1970. La Décennie du développement doit servir de base pour la planification prospective, comme l'a si judicieusement indiqué le Secrétaire général, ce qui signifie, dans l'esprit de la délégation canadienne, que le travail et les résultats doivent être examinés en fonction à la fois de leur valeur absolue et de leur valeur relative. Il faut déterminer en termes absolus ce qui a été réalisé, et comprendre en même temps que les résultats obtenus, si impressionnants qu'ils puissent être en eux-mêmes, doivent être jugés par rapport aux objectifs à atteindre. Un optimisme excessif serait tout aussi néfaste qu'un pessimisme injustifié.

6. Les succès et les échecs de la Décennie ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans les deux grands rapports du Secrétaire général, à savoir le rapport intérimaire (E/4033) et le rapport intitulé « A mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement » (E/4071). La principale conclusion qui s'en dégage est que les objectifs primitivement fixés ne sont pas atteints. Mais, si les progrès réalisés sont décevants, il ne convient pas de sous-estimer les résultats impressionnants déjà acquis.

Le Gouvernement canadien attache une importance spéciale au fait qu'on reconnaît de plus en plus, sur le plan international, le rôle vital que le commerce doit jouer dans le développement économique. Cela est apparu avec une netteté particulièrement frappante lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a donné naissance maintenant à un organe permanent au sein duquel les problèmes du commerce des pays en voie de développement pourront être constamment étudiés en détail et où des recommandations pourront être formulées en vue de l'adoption de politiques commerciales nouvelles. La création de cet organe permettra aux Nations Unies d'envisager sous un angle nouveau la relation existant entre le commerce et les problèmes du développement. Le Gouvernement canadien se propose de prendre part activement et de façon constructive aux tâches très diverses que le nouvel organe doit entreprendre. Après la fin de la Conférence sur le commerce et le développement, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada a donné à la Chambre des Communes de ce pays l'assurance que le Gouvernement canadien continuerait à coopérer pleinement aux efforts qui seront déployés sur le plan international pour permettre aux pays moins développés de profiter de façon plus complète des avantages du commerce mondial.

7. La reconnaissance croissante du rôle que le commerce est appelé à jouer dans le développement est apparue également dans les travaux du GATT, qui a élaboré en 1962 un programme d'action en vue de promouvoir le commerce des pays en voie de développement ; à une date plus récente, les Parties contractantes ont approuvé de nouvelles dispositions de l'Accord, ayant trait principalement au commerce et au développement. Le Gouvernement canadien est d'avis que le moyen le plus efficace d'aider les pays en voie de développement à augmenter leurs recettes d'exportation est d'adopter un programme positif tendant à leur faciliter l'accès aux marchés. Un tel programme devrait comprendre des réductions des tarifs douaniers, dans le contexte des « négociations Kennedy » concernant les produits manufacturés qui intéressent les pays en voie de développement, sans que l'on demande à ces pays une pleine réciprocité pour les avantages qui leur seront assurés. Ce programme comprendrait également la suppression ou la réduction des tarifs douaniers et des autres barrières commerciales qui s'opposent actuellement à l'extension des ventes de produits de base et de produits tropicaux des pays en voie de développement. Un tel programme devrait prévoir également l'élimination générale des restrictions quantitatives qui entravent les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement vers les pays industrialisés.

8. Les efforts déployés dans le domaine de l'assistance se sont soldés par de nombreux résultats appréciables. Au cours des 10 dernières années, de nouvelles institutions ont vu le jour et des institutions anciennes se sont adaptées pour être en mesure de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement. Cette période a notamment été marquée par l'établissement du Programme alimentaire mondial, qui a pour but de faire de l'aide alimentaire un instrument de développement économique et social ; de leur côté, la BIRD et ses filiales ont

contribué à ouvrir la voie en octroyant des prêts à long terme à des conditions de faveur. Plus récemment, elles ont innové en accordant des fonds pour le financement de deux secteurs d'importance vitale : l'éducation et l'agriculture. La délégation canadienne estime que le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technique au développement qui a été créé récemment peut jouer un rôle efficace en matière d'assistance, d'une part en facilitant la diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans les pays en voie de développement et, d'autre part, en suscitant des activités scientifiques internationales concertées dans les secteurs qui revêtent une importance vitale pour le développement de ces pays.

9. Le Canada a déjà manifesté son intérêt pour la contribution que les jeunes peuvent apporter au développement. Pour compléter le rôle actif que les universités et d'autres institutions bénévoles jouent dans ce domaine, le gouvernement a récemment annoncé la création de l'Association des jeunes canadiens, qui donnera à des jeunes gens l'occasion d'aller travailler dans les pays en voie de développement ainsi que dans des régions du Canada où leur concours peut être utile.

10. Les résultats décevants enregistrés pendant la première moitié de la Décennie du développement démontrent qu'il faudra déployer des efforts particulièrement énergiques au cours des prochaines années si l'on veut alimenter et vêtir une population mondiale qui s'accroît sans cesse et vaincre la pauvreté et l'ignorance. A cet égard, la délégation canadienne n'ignore nullement que la rapidité de l'accroissement démographique risque de réduire à néant les progrès réalisés jusqu'ici en matière de développement et elle a parfaitement conscience de la gravité du problème. L'élimination de toute discrimination raciale, linguistique, culturelle ou religieuse constitue une autre tâche urgente dans le domaine social. L'uniformité n'est ni possible, ni même souhaitable, mais l'harmonie et la concorde peuvent être assurées par le respect mutuel. Le problème devant lequel le monde se trouve placé actuellement est de trouver un point d'équilibre entre la diversité et l'unité, et ce tant à l'échelon national que sur le plan international.

11. Il n'est pas douteux que toutes les ressources disponibles pour le développement économique et social devront être mobilisées et utilisées aussi efficacement que possible. Le Conseil doit particulièrement s'employer à encourager les institutions des Nations Unies à s'orienter vers des tâches de haute priorité lorsqu'elles inscrivent de nouvelles activités à leurs programmes et s'efforcer avec un soin tout particulier d'éviter les doubles emplois et la dispersion des efforts. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour évaluer les travaux en cours.

12. Les pays en voie de développement sont certes les principaux artisans de leur progrès économique et social, mais il est incontestable que le problème concerne directement tous les pays et qu'il ne pourra être résolu que grâce à la coopération des pays en voie de développement et des pays développés. M. Gelber espère que les efforts des pays en voie de développement seront stimulés par l'assistance importante et variée que les organismes des Nations Unies sont prêts à leur fournir pour

les aider à mettre en œuvre une politique de développement aussi efficace que possible.

13. La délégation canadienne tient à féliciter le Secrétaire général et tous ceux qui ont contribué à l'établissement du rapport intérimaire sur la Décennie. Ce document dresse le bilan des travaux des institutions spécialisées et des commissions économiques régionales, des programmes et des projets spéciaux mis en œuvre, des institutions spéciales qui ont été créées, ainsi que des efforts déployés dans le domaine de la science et de la technique et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Toutes ces institutions ont en commun non seulement leur caractère multilatéral ou l'intérêt direct que l'efficacité de leurs efforts présente pour tous les Etats Membres de l'ONU, mais aussi la haute priorité qu'elles accordent au progrès économique et social des pays en voie de développement. Les tâches à accomplir pour favoriser ce progrès sont si complexes et variées que la coordination, l'étude des besoins et l'évaluation sont des conditions essentielles si l'on veut parvenir à une utilisation efficace des ressources et du personnel qualifié disponibles. Comme elle l'a déjà souligné lors de la trente-huitième session (1357^e séance) du Conseil, la délégation canadienne estime que le Conseil est le seul organe du système des Nations Unies qui ait la compétence et l'autorité nécessaires pour évaluer les activités consacrées au développement par toutes les institutions des Nations Unies et par l'ONU elle-même. Le Conseil devrait déterminer les secteurs dans lesquels les diverses institutions des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts ; il devrait susciter les initiatives nécessaires et orienter et harmoniser les actions concertées visant à résoudre le vaste et multiple problème du développement.

14. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que depuis la création de l'Organisation des Nations Unies des centaines de millions d'hommes ont vu se réaliser leur ardent désir de liberté et d'indépendance. Le rôle que joue l'ONU en encourageant les peuples à sortir des ténèbres du colonialisme pour accéder à la lumière de l'indépendance nationale est pour tous un sujet de légitime fierté. Cependant, comme l'a déclaré le Président des Etats-Unis, la liberté ne suffit pas ; on ne peut effacer des cicatrices séculaires simplement en déclarant qu'un homme est libre, en le plaçant sur la ligne de départ, après qu'il a été enchaîné pendant des années, et en affirmant qu'il a le droit de concourir avec tous les autres. Les pays développés ont plus à faire que d'applaudir à la liberté récemment obtenue par les anciens pays coloniaux et de déplorer leur situation économique et sociale : ils doivent leur procurer les institutions, les connaissances, l'aide et les conseils nécessaires pour leur donner leur chance dans la compétition mondiale du XX^e siècle. Pour l'instant, on en est encore loin. En outre, l'achèvement de la Décennie du développement ne marquera même pas le commencement de la fin, mais peut-être seulement la fin du commencement, comme l'a dit Winston Churchill.

15. Les deux rapports du Secrétaire général sur la Décennie du développement montrent bien l'étendue et la diversité des résultats déjà acquis. Malheureusement il

arrive souvent que le succès obtenu dans un domaine crée des problèmes dans un autre. Par exemple lorsqu'on est parvenu à réduire les risques de maladie, la population s'est accrue dans de nombreuses régions à un rythme plus rapide que le revenu national et la production de denrées alimentaires. De même, la construction de routes et l'industrialisation provoquent un exode des populations rurales vers les villes, aggravant et compliquant les problèmes urbains.

16. Malgré tous les efforts déployés, le taux de croissance annuel pour l'ensemble des régions en voie de développement est tombé de 4,5 % entre 1955 et 1960 à 4 % seulement dans la période 1960-1963. En revanche, dans certains pays en voie de développement le taux de croissance a dépassé le taux de 5 % fixé comme objectif de la Décennie du développement; il semble que le moment soit venu de prêter plus d'attention aux succès et aux échecs des divers pays qu'aux statistiques mondiales ou même régionales, qui risquent de faire négliger les causes du succès ou de l'échec.

17. Le Gouvernement des Etats-Unis participe activement à l'Année de la coopération internationale, qui marque le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et qui coïncide avec le milieu de la Décennie du développement. Des organismes officiels et privés ont entrepris de passer en revue la politique internationale et les possibilités de coopération dans 28 secteurs spécialisés, et un comité ministériel composé de seize membres a organisé une étude approfondie, par institution, de la participation des Etats-Unis à toutes les activités de coopération internationale. Déjà certains résultats ont été obtenus: c'est ainsi que les Etats-Unis ont proposé à l'OMS de créer un centre international chargé d'établir un système mondial de détection des réactions fâcheuses aux nouveaux médicaments.

18. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046 et Add.1 à 6), où l'on passe en revue les efforts de planification accomplis par les divers pays, est d'un grand intérêt, non seulement pour les pays en voie de développement qui s'en inspireront dans leurs plans, mais aussi pour les institutions des Nations Unies et pour les pays développés qui aident les pays en voie de développement à organiser l'utilisation efficace de leurs ressources limitées. Les Etats-Unis se félicitent de voir souligner dans l'*Etude* l'idée que chaque pays doit déterminer les principales pénuries de ressources qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs en matière de développement et prendre des mesures en vue d'y remédier, car la faiblesse de la plupart des plans de développement vient surtout de ce que l'on méconnaît cet impératif. Bien que la plupart des pays prévoient une augmentation de 4 % de leur production agricole, en particulier pour la production de denrées alimentaires, il sera difficile d'atteindre ce but. En revanche il ne faut pas s'effrayer de ce qu'il y ait un décalage entre la réalisation des programmes en matière de santé et celle des projets visant à accroître la production agricole. Dans le domaine de la santé publique, en effet, on peut obtenir des résultats tangibles et immédiats, tandis que pour augmenter la production des denrées alimentaires il faut souvent modifier des méthodes de culture enracinées depuis des

générations et transformer radicalement le régime foncier et l'utilisation des terres, et parfois même passer d'une économie de subsistance à une économie de marché.

19. Bien qu'il apparaisse clairement dans la première partie de l'*Etude* que les prévisions relatives à la Décennie du développement sont loin d'être réalisées, la délégation des Etats-Unis ne voit pas là un échec, mais un nouveau motif pour les pays en voie de développement de réajuster leurs plans et leurs projets afin d'utiliser au maximum des ressources financières et humaines limitées, et une raison de plus pour les pays développés et les organisations internationales d'orienter leur aide vers les secteurs où elle est le plus nécessaire.

20. Le chapitre premier de la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4047), vient seulement d'être distribuée, il est donc impossible de l'examiner en détail. M. Williams se bornera à formuler quelques brèves observations, fondées sur l'examen des études économiques régionales auquel a procédé la délégation des Etats-Unis et sur l'expérience que les Etats-Unis ont acquise pendant l'année écoulée. Bien qu'il ressorte des études régionales que 1964 a été une année de croissance économique, tous les pays n'ont pas participé à la prospérité générale. Néanmoins de nombreux pays en voie de développement ont accompli des progrès substantiels, et les pays développés ont conservé, à peu d'exceptions près, un haut degré d'activité économique et un taux de croissance élevé. Plusieurs ont eu à souffrir de poussées inflationnistes qui, dans certains cas, ont menacé des gains durement acquis; d'autres pays ont choisi d'imposer des restrictions à leur économie nationale afin de la rendre apte à une croissance future. L'événement le plus décourageant qui ait marqué l'économie mondiale dans son ensemble est le fléchissement des prix de la plupart des produits primaires, survenu vers le milieu de 1964.

21. L'économie des Etats-Unis en est maintenant à son cinquante-troisième mois d'expansion continue. Jamais auparavant, en temps de paix, l'économie américaine n'avait connu une expansion continue pendant une période aussi longue. Mais les Etats-Unis ne s'abandonnent pas pour autant à la complaisance: s'il est vrai que l'économie américaine, profondément attachée au principe de l'initiative individuelle et de l'entreprise privée, a créé plus d'emplois, pour plus d'individus, à un niveau de vie plus élevé qu'aucune autre économie dans l'histoire du monde, il subsiste cependant encore dans le pays des îlots de chômage et de pauvreté, et les Etats-Unis ne seront pas satisfaits tant que chaque habitant n'aura pas sa part du progrès. Les Etats-Unis tiennent à mesurer les réalisations de leur économie non seulement en statistiques globales, mais aussi du point de vue du bien-être procuré à chacun des individus qui forment la société américaine, car c'est là la pierre angulaire de la politique économique des Etats-Unis.

22. Le problème de la balance des paiements que les Etats-Unis connaissent depuis 1957 n'est pas dû à un déficit classique résultant d'une demande intérieure excessive; il traduit le volume important de l'aide et des dépenses militaires à l'étranger, l'attrait qu'exerce le marché financier américain, les investissements effectués

à l'étranger par les citoyens et les sociétés des Etats-Unis, ainsi que les dépenses des touristes américains. Bien que l'excédent de la balance des biens et services ait atteint un nouveau sommet de 6 900 millions de dollars en 1964, il ne suffit pas à compenser ces sorties de capitaux. Depuis 1963, les mesures prises pour diminuer les sorties de capitaux et les sorties de dollars liées aux dépenses gouvernementales à l'étranger ont eu pour conséquence une amélioration de la balance des paiements dans la seconde moitié de 1963 et au cours des trois premiers trimestres de 1964 ; toutefois, le quatrième trimestre de 1964 a vu le déficit au titre des transactions ordinaires atteindre un nouveau maximum, en raison surtout des sorties accrues de capitaux privés vers une grande partie du reste du monde. C'est pourquoi de nouvelles mesures ont été proposées en février 1965 pour améliorer l'état de la balance des paiements ; elles consistent principalement en deux programmes de restriction volontaire des mouvements de capitaux privés, l'un visant à décourager les exportations de capitaux des sociétés américaines vers les pays industriels, l'autre à inciter les banques à limiter leurs prêts à l'étranger à un montant ne dépassant pas de plus de 5 % celui de 1964, tout en donnant la priorité aux prêts aux pays en voie de développement ainsi qu'au financement des exportations. Parallèlement, l'impôt de péréquation de l'intérêt qui, d'après les dispositions initiales, devait être supprimé au milieu de 1965, sera perçu jusqu'à la fin de 1967 et son assiette a été élargie. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions certaines quant à l'incidence des nouvelles mesures, il semble, selon certaines indications, qu'elles aient déjà porté des fruits. Ainsi, depuis la publication du programme, 80 % des prêts bancaires à long terme ont été accordés à des pays peu développés, contre 40 % en 1964. Les engagements envers les pays peu développés s'élèvent au total à 470 millions de dollars pour les quatre premiers mois de 1965, contre 970 millions de dollars pour l'année 1964 tout entière.

23. Le Gouvernement des Etats-Unis est déterminé à résoudre le problème de sa balance des paiements sans recourir à une politique qui ralentirait le rythme de l'expansion économique, à des restrictions commerciales, ni à des réductions de l'aide à l'étranger. Le poids de l'économie américaine dans l'ensemble de l'économie mondiale est si considérable que tous les pays sont affectés dans une certaine mesure par la politique économique, la prospérité et le taux de croissance économique des Etats-Unis. Heureusement, on peut dire que, dans l'ensemble, une politique économique bonne pour les Etats-Unis l'est pour le monde entier. Toutefois, en raison de leur responsabilité spéciale comme unité économique la plus grande du monde, les Etats-Unis sont résolus, en cherchant à atteindre leurs objectifs nationaux, à tenir compte de l'incidence des mesures qu'ils prennent sur les autres pays.

24. Chaque année, lorsqu'il examine les tendances économiques mondiales et le développement social dans le monde, le Conseil étudie et discute des rapports qui traitent d'un grand nombre de problèmes ordinaires et extraordinaires. Les points de vue et opinions des délégations sont consignés dans les comptes rendus analytiques des débats du Conseil, et leur jugement collectif se

concrétise dans les résolutions. Participant aux travaux du Conseil en qualité de représentants de gouvernements, sur la base d'instructions qu'ils reçoivent, les membres des délégations ont plus d'autorité qu'ils n'en auraient en tant qu'experts ; cela tend à donner aux débats et aux décisions du Conseil un poids considérable. Le Conseil est un organisme de politique économique et sociale internationale, et ses membres se réunissent pour s'acquitter du mandat qui leur est confié par la Charte des Nations Unies, dont le Chapitre X assigne au Conseil la responsabilité des aspects internationaux de tout le vaste champ du bien-être social. Les réalisations et les échecs du Conseil sont le produit d'une action en commun, qui affecte directement ou indirectement, tôt ou tard, pour le meilleur ou pour le pire, tous les pays.

25. La vingtième année d'existence de l'Organisation des Nations Unies est une année d'inventaire. Récemment, à San Francisco, des représentants des Etats Membres ont réexaminé toute la structure de l'Organisation des Nations Unies, ont établi le diagnostic de ses maux et prescrit des remèdes. Le point 5 de l'ordre du jour du Conseil, relatif à l'examen et à la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil, traduit une préoccupation semblable. Les problèmes que le Conseil doit traiter ont, depuis sa création, augmenté en nombre et en complexité et les faits, les chiffres et les rapports à examiner sont si nombreux et si variés qu'on ne pourrait pas les étudier aussi à fond qu'ils devraient l'être en l'absence d'un cadre conceptuel et d'un principe unificateur. Quoique les Etats représentés au Conseil soient divisés sur diverses valeurs et divers objectifs sociaux, ils doivent s'efforcer de concilier leurs points de vue s'ils veulent ne serait-ce que diminuer l'écart entre les buts et les réalisations.

26. Cet effort pourrait commencer par l'acceptation d'un fait : tous les gouvernements veulent améliorer les conditions de vie de leurs peuples, mais ils se refusent souvent à modifier leurs vues dans l'intérêt de la coopération internationale à cette fin. Il faut parvenir à une plus grande souplesse. Au stade actuel de l'organisation internationale, on peut déterminer les besoins d'un pays, effectuer des recherches, faire des recommandations et offrir une assistance technique, mais on ne peut pas imposer des conclusions aux gouvernements, dont les décisions se fondent souvent sur d'autres considérations. Toutefois, il y a un domaine où il est possible d'effacer les différences et d'intégrer les efforts de tous, c'est celui des droits de l'homme. Les progrès dans le domaine des droits de l'homme et dans celui du développement économique doivent aller de pair : quand on s'occupe surtout des besoins et des aspirations des êtres humains en tant que personnes, les différences entre nations, malgré les philosophies et les idéologies divergentes, tendent à disparaître et les intérêts nationaux à converger. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales embrassent presque tous les aspects de l'existence humaine et ils sont les instruments les plus puissants pour atteindre les buts les plus élevés de l'humanité.

27. Dans toute son existence, l'ONU n'a jamais respecté pleinement l'engagement qu'elle avait pris de sauvegarder la dignité de l'homme et l'a relégué au rang d'un intérêt marginal et périphérique. Malgré certaines réalisations

et beaucoup d'efforts, le concept d'une communauté internationale veillant au respect des droits de l'homme ne s'est pas encore transformé en un principe majeur régissant toutes les activités des Nations Unies. Le moment est venu de coordonner les activités de toutes les organisations du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à appuyer la proposition faite par la délégation du Costa Rica à la vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme et tendant à désigner un haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (voir E/4024, par. 13 à 24). Il est essentiel de mettre fin une fois pour toutes aux violations révoltantes des droits de l'homme qui se commettent encore dans tant de parties du monde : l'*apartheid* en Afrique du Sud, que le monde civilisé tout entier réprouve, le fait que la communauté juive en URSS est privée de ses droits culturels, les derniers vestiges de discrimination raciale aux Etats-Unis, l'oppression inhumaine dont sont victimes dans tant de parties du monde des hommes et des femmes en raison de leur race, de leur religion, de leur sexe ou de leur couleur. Le moment est venu de forger les instruments qui aideront l'homme à réaliser son rêve de paix, mais sans la reconnaissance des droits de l'homme il ne peut y avoir de paix.

28. M. GUMUCIO (Chili) dit que, représentant d'un pays en voie de développement, il a été frappé de la sincérité qui s'est manifestée dans le débat sur les questions examinées par le Conseil et par l'esprit de solidarité dont ont fait preuve les représentants des pays très développés, notamment le représentant de la France (1369^e séance), en affirmant que le progrès économique ne pourrait pas être établi solidement chez eux tant que l'abîme qui sépare les pays riches des pays pauvres continuerait à s'élargir.

29. En ce vingtième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil est réuni pour discuter de problèmes économiques et sociaux à la lumière de l'expérience acquise pendant ces vingt années. La tâche est rendue plus complexe par la multiplicité des problèmes à régler, par les espoirs légitimes des pays en voie de développement et par des situations nouvelles qui introduisent un élément de confusion dans la politique, l'économie, les sciences et la technologie. Dans la recherche de meilleures conditions de vie pour les peuples du monde, il est capital que le contact se maintienne entre secteurs représentant des intérêts divergents. Dans l'effort accompli pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement, il importe que le dialogue ne se change pas en un monologue des pays en voie de développement et que les grands pays industrialisés soient unanimes à parler en faveur de la coopération avec les pays en voie de développement.

30. Lorsqu'elle a défini les objectifs de la Décennie du développement, l'Assemblée générale a insisté sur le fait que le développement économique et social des pays peu développés doit être le fruit d'un effort international. La moitié de la Décennie est maintenant écoulée et, pourtant, il ressort de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, que les revenus et la production des pays en voie de dévelop-

pement n'ont pas augmenté suffisamment pour que l'on soit assuré d'atteindre en 1970 l'objectif fixé par l'Assemblée générale.

31. On en est là, bien que les pays en voie de développement aient fait de grands progrès pendant les cinq premières années de la Décennie. Malheureusement, la réalité n'a pas répondu à leurs espoirs. La valeur totale des exportations dans le monde, non compris les pays socialistes, s'est accrue de 12 % en 1964 par rapport à 1963, mais pour l'ensemble des pays en voie de développement l'accroissement n'a été que de 9 % — et de 7 % en Amérique latine.

32. Le développement général des échanges semble indiquer une augmentation de la capacité de production. Pourtant, la disparité entre la rapidité de l'avance dans les pays industrialisés et la lenteur des progrès dans les pays en voie de développement doit préoccuper la communauté des nations car elle compromet le succès de la Décennie du développement. En 1964, les exportations ont enregistré, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 16 % pour les Etats-Unis, de 12 % pour la Communauté économique européenne, de 8 % pour l'Association européenne de libre-échange et de 19 % pour le Canada. Pour l'Amérique latine, la progression a été de 7 %, ce qui représente un supplément de recettes de 600 millions de dollars répartis entre dix-neuf pays. De plus, les exportations de l'Amérique latine n'ont représenté que 6 % des exportations mondiales, au lieu de 8 % en 1958. Si le pourcentage de 1958 s'était maintenu, les exportations de l'Amérique latine pendant les années 1959-1964 auraient augmenté de 15 %.

33. Le représentant du Chili tient à faire ressortir que, vu les résultats obtenus pendant la première moitié de la Décennie du développement, il n'est plus possible de compter atteindre les objectifs envisagés et que les pays en voie de développement voient s'évanouir l'espoir qu'ils avaient eu d'augmenter leur revenu grâce au développement de leurs exportations et au relèvement des prix.

34. Le principal obstacle à l'élévation du taux de croissance dans les pays en voie de développement est l'absence d'une entente entre les pays industrialisés sur le meilleur moyen de résoudre leurs problèmes. Lors de la vingtième session de la CEE, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a fait observer qu'il est clair que ce sont aujourd'hui les pays du tiers-monde qui invitent, et avec insistance, les pays industriels à se concerter dans la formulation des politiques destinées à régir leurs relations mutuelles. Parmi les pays industriels, les uns estiment que le seul moyen d'assurer l'accès des marchés mondiaux aux produits des pays en voie de développement est d'abaisser les barrières douanières grâce à des négociations fondées sur la clause de la nation la plus favorisée et ils placent tous leurs espoirs dans les « négociations Kennedy » qui se déroulent sous l'égide du GATT. Les autres n'ont pas grande confiance en ces négociations et proposent d'organiser les marchés à l'échelle du monde et de relever les prix des produits primaires. D'autres encore sont partisans d'établir un système de préférences pour les articles manufacturés et les articles semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

35. L'action constructive en faveur des pays en voie de développement est en outre gênée par le fait que les pays industriels doivent être unanimes à l'accepter. C'est pourquoi il est de la plus grande importance pour les premiers que les seconds se mettent d'accord quant au meilleur moyen de répondre aux besoins des pays peu développés. Tel est le point capital. Tant que cette difficulté demeure, les secteurs industriels peuvent difficilement remplir le rôle qui devrait être le leur pour que la Décennie du développement soit un succès.

36. La délégation chilienne ose espérer que, pendant la deuxième moitié de la Décennie, il sera possible de rattraper le temps perdu, si les pays industriels se décident à agir de concert pour résoudre le problème. En attendant, les pays en voie de développement poursuivront certainement leurs efforts dans la voie de l'intégration économique régionale, mais il faudra malgré tout qu'ils retirent de leurs exportations des recettes plus élevées.

37. M. Gumucio a écouté avec intérêt l'exposé du représentant de la France sur la prospérité économique de son pays et sur les raisons qui, selon lui, l'expliquent. Cependant, il est patent que les réalisations des pays développés sont le résultat, non de leur attachement à des systèmes économiques traditionnels, mais d'une planification intelligente fondée sur les réalités et sur leur propre expérience. Cette constatation s'applique avec plus de force encore aux pays en voie de développement, qui ne peuvent suivre les principes de l'orthodoxie économique parce que la complexité des problèmes qu'ils ont à résoudre les oblige à appliquer des mesures pragmatiques et parce que le fait qu'ils se développent en même temps que d'autres pays parvenus à un stade plus avancé de croissance fausse l'évolution de chacun, de sorte qu'il est impossible d'appliquer un système rigide. Étant donné ce phénomène, il est manifestement indispensable que les pays très développés aident les pays moins fortunés. Les pays en voie de développement auraient tort de ne pas reconnaître ce qu'ils ont reçu, mais ils auraient tort aussi de taire leur anxiété quant à l'importance et à l'efficacité de l'aide qu'ils recevront à l'avenir. En vérité, il serait grave que la volonté d'aider les pays en voie de développement viennent maintenant à s'éteindre ; la faute serait aussi grave que si les pays en voie de développement échouaient dans la planification de leur économie. Ces facteurs sont déterminants l'un et l'autre pour la réalisation des objectifs envisagés pendant la deuxième moitié de la Décennie.

38. Actuellement, au Chili, une révolution se fait dans la légalité et dans un climat de liberté et de démocratie. Le désir profond qu'avait le peuple de changer radicalement les structures se faisait sentir dans tous les domaines : politique, économique et social. Aux élections de 1964, 71 % des habitants de plus de 21 ans ont voté ; les Chiliens ont l'amour de la liberté, mais ils aspirent davantage encore à l'efficacité qui permettrait à la société dans laquelle ils vivent de devenir un organisme vivant et ils ont voté dans la conviction qu'il était possible d'opérer des changements tout en conservant le système démocratique. Ils ont l'espoir que le gouvernement pourra mettre fin à l'inégalité dans la répartition de la richesse et du revenu, modifier les conditions précaires

dans lesquelles vit une grande partie de la population, remédier à l'insuffisance des moyens d'enseignement et des services de santé ainsi qu'à l'instabilité du marché du travail. Le Gouvernement chilien est prêt à s'acquitter de ce mandat, quelles que soient les pressions que les privilégiés de la fortune puissent exercer sur lui. Il sait qu'il peut compter pour cela sur l'attitude compréhensive des partenaires commerciaux du Chili et sur le soutien des institutions des Nations Unies.

39. Le marasme de l'économie chilienne s'explique par des raisons de structure, comme le prouve le fait que, depuis 1940, le taux de croissance annuel a été de 3,7 %, tandis que le taux de croissance de la production par habitant a été de 1,5 % seulement, parce que le taux d'accroissement démographique était de 2,2 %. A ce rythme, il faudrait 45 ans pour que le revenu moyen par habitant arrive à augmenter. Au surplus, le revenu n'est pas réparti de façon équitable : 37 % des familles chiliennes gagnent une somme inférieure au minimum nécessaire pour subsister et 45 % du revenu total est absorbé par 10 % seulement de la population. L'inflation, qui gagnait d'année en année, a atteint le taux de 38 % entre 1950 et 1960 et les conséquences en retombent en définitive sur ceux qui n'ont aucune part dans les décisions économiques ou politiques. La formation de capital représente 10 % du produit national ; en 1964, la balance des paiements courants a accusé un déficit de 118 millions de dollars et les exportations ont diminué par rapport à la production nationale, dont elles ne représentent plus que 10 %.

40. Le Gouvernement chilien, sous l'impulsion du Président Frei, est résolu à surmonter ces difficultés. Il est en outre persuadé qu'il ne peut y avoir de développement économique sans développement social. C'est pourquoi, avec les moyens limités dont il dispose, il travaille activement à l'exécution d'un programme d'enseignement populaire touchant l'ensemble de la population, et surtout la paysannerie, afin que le peuple chilien soit capable de se prononcer sur d'importantes questions de caractère social, politique ou économique.

41. En matière économique, le Gouvernement chilien se propose de faire en sorte que d'ici 1970 la production augmente de 36 % et les investissements nationaux de 110 %. Les exportations doivent progresser de 70 % et les importations de 56 %. On s'efforcera de contenir l'accroissement de la consommation de manière qu'il ne dépasse pas celui de la production.

42. Le Gouvernement chilien a la conviction que le seul moyen d'éviter le désastre est de développer les exportations. On s'efforce en ce moment de doubler la production de cuivre grâce à un système d'association avec les sociétés minières étrangères. A ce propos, le représentant du Chili tient à souligner une fois de plus l'importance que son pays attache aux propositions formulées par les pays en voie de développement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment à celles qui concernent l'octroi par les pays industriels d'un régime préférentiel aux articles manufacturés et aux articles semi-manufacturés des pays en voie de développement. La production agricole doit augmenter au même rythme que la production de biens et de services, et le gouvernement a lancé un programme

de réforme agraire. Il a également pris, pour lutter contre l'inflation, des mesures rigoureuses qui s'appliqueront à un certain nombre de secteurs d'activité différents.

43. Le Gouvernement chilien s'est aussi rallié avec enthousiasme à l'idée d'un marché commun latino-américain. Il est convaincu plus que jamais que l'organisation d'un marché commun est la solution la meilleure et la plus appropriée pour remédier au chaos économique que connaît l'Amérique latine. Malheureusement, une situation politique internationale dont on sait la nature fait obstacle pour le moment à la création de ce marché.

44. Le Chili sait qu'il doit apporter sa contribution à la recherche des moyens qui permettront aux Nations Unies d'atteindre les objectifs qui ont été fixés. Ce faisant, il s'acquittera du devoir primordial qui lui incombe en sa qualité d'Etat Membre de l'ONU.

45. M. WURTH (Luxembourg) convient que le bilan des cinq premières années de la Décennie du développement est loin d'être satisfaisant. Toutefois, il y a un certain nombre de facteurs positifs, parmi lesquels on peut citer : le travail considérable déjà accompli en matière de planification et de programmation du développement économique, le renforcement de la coopération internationale, l'activité croissante des organismes des Nations Unies, notamment l'établissement du Programme alimentaire mondial, l'organisation de la Campagne mondiale contre la faim, la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et celle du Centre de développement industriel et l'augmentation des quotes-parts des membres du FMI. De plus, d'utiles conférences internationales ont été tenues pour traiter de sujets tels que les nouvelles sources d'énergie, la science et la technique, le commerce et le développement. Tous ces éléments témoignent certes de la vigoureuse action entreprise dans le cadre de la Décennie du développement, mais ils ne peuvent dissimuler le fait que les deux tiers de l'humanité continuent à vivre dans des conditions déplorables, au moment même où le monde voit se réaliser des progrès fabuleux dans le domaine de la science et de la technique. Le niveau de vie dans les pays en voie de développement demeure encore excessivement bas, et la lenteur de leur croissance économique est inquiétante. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance cruciale du problème démographique et de ses conséquences tant humaines qu'économiques : il est certainement difficile de concilier l'accroissement rapide de la population des pays en voie de développement avec les exigences du développement économique.

46. Cependant, M. Wurth ne veut pas s'attarder sur cet aspect sombre de l'état du monde ; il préfère insister sur certaines leçons que l'on peut tirer des cinq premières années de la Décennie. En premier lieu, le rythme des activités des Nations Unies dans la seconde moitié de la Décennie sera déterminé par les décisions des gouvernements, car seuls les Etats Membres peuvent donner à l'ONU et aux institutions spécialisées les moyens d'accomplir les tâches qui leur ont été confiées. Tous les Etats Membres devraient donc s'efforcer de créer, à tous les échelons, et en particulier à celui des relations politiques internationales, des conditions favorables à un effort accru, notamment de la part des pays industrialisés,

en vue d'atteindre les buts de la Décennie du développement. Pour donner une preuve concrète de l'intérêt considérable qu'il attache à la cause du développement, le Luxembourg a doublé sa contribution au Fonds spécial pour l'exercice financier en cours.

47. En second lieu, l'ONU devrait définir les secteurs prioritaires sur lesquels devraient porter surtout ses efforts et ceux des institutions spécialisées. M. Wurth a déjà souligné la gravité et l'urgence du problème démographique ; et, d'un point de vue plus général, il serait peut-être bon de mettre davantage l'accent sur les problèmes sociaux dans la seconde moitié de la Décennie. Il peut être utile de mentionner trois secteurs d'où il faudrait éliminer d'urgence les goulots d'étranglement. Premièrement, l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en voie de développement est de toute évidence insuffisant ; d'un simple point de vue humanitaire, il est inadmissible que la sous-alimentation sévisse dans de nombreux pays alors que des excédents agricoles créent des problèmes dans d'autres pays. Deuxièmement, il faut s'occuper de l'endettement des pays en voie de développement et de l'aggravation constante de l'état de leur balance des paiements. Troisièmement, il y a une pénurie inquiétante de personnel qualifié à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation. Il conviendrait de concentrer les efforts dans ce domaine non seulement sur la formation de personnel, mais aussi sur la fabrication de machines simples que pourrait faire fonctionner une main-d'œuvre formée en très peu de temps.

48. Bien entendu, ce ne sont là que quelques exemples des nombreux problèmes auxquels le Conseil doit faire face. Cependant, il y a certaines raisons d'être optimiste pour l'avenir, car le monde moderne dispose d'un potentiel scientifique et technique qui devrait lui permettre de surmonter bien des difficultés. En outre, des progrès remarquables ont été accomplis en matière de planification économique et sociale, de sorte que l'on a aujourd'hui un ensemble de connaissances très étendues concernant les techniques du développement. Le monde est sorti de la période de tâtonnements dans l'obscurité, et de nombreuses ressources matérielles seront utilisées de manière plus profitable, ou du moins devraient l'être. Enfin, il y a la volonté de réussir qui anime la communauté internationale, ainsi que la conscience profonde que tout le monde a de l'interdépendance des peuples, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'a récemment montré.

49. Le Conseil, en tant qu'organe coordonnateur et directeur de l'ONU en matière économique et sociale, a le devoir de donner une inspiration nouvelle aux différents organismes qui attendent ses directives et de faire en sorte que la seconde moitié de la Décennie du développement se manifeste par un développement économique et social harmonieux et équilibré. Si le Conseil réussit à susciter une nouvelle vague d'initiatives et une nouvelle volonté d'agir, il aura apporté une contribution importante à la solution du problème du développement des régions peu développées, problème qui, en dernière analyse, est de nature économique, sociale et politique, mais, par-dessus tout, humaine.

50. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) souligne qu'en 1964 on a enregistré un accroissement de la production de

biens et de services, ainsi que des échanges commerciaux, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. La prospérité soutenue de ces derniers leur a permis d'accroître le volume de leurs importations de produits de base, et il y a eu aussi une hausse des prix moyens des produits de base, encore que ses effets n'aient pas été les mêmes dans tous les pays et qu'ils aient varié selon la nature des produits exportés. Le revenu réel par habitant en Amérique latine a augmenté de 3 %, dépassant les 2,5 % prévus par la Charte de Punta del Este. La production accrue de biens et de services a été influencée de manière décisive par l'accroissement des recettes en devises provenant des exportations. En conséquence, il a été possible d'importer plus de biens d'équipement et d'augmenter ainsi les investissements intérieurs, ce qui a puissamment influencé la demande.

51. Dans l'ensemble, la situation économique de l'Amérique latine a donc été bonne en 1964 ; mais si l'on examine de plus près ce qui s'est passé dans chaque pays, on constate que les mêmes problèmes continuent de se poser et que l'expansion économique en Amérique latine est encore mal assurée. Le taux d'accroissement du revenu par habitant est tombé de 3 % au cours des années d'après guerre à 1,5 % entre 1955 et 1960 et à 1 % entre 1960 et 1964.

52. Au cours de 1964, deux idées essentielles pour la solution des problèmes qui entravent le progrès économique et social de l'Amérique latine ont acquis encore plus de poids : celle de l'intégration économique latino-américaine et la notion de planification économique.

53. La tendance à une diminution de la part de l'Amérique latine dans le commerce international s'est poursuivie en 1964. Pendant dix ans au moins, la demande mondiale de produits de base n'a pu constituer un stimulant efficace pour les pays en voie de développement, ce qui, en retour, a eu un effet défavorable sur la capacité d'importation d'un grand nombre de ces pays. Le volume des capitaux étrangers disponibles a été faible, et les devises requises pour le service de la dette étrangère ont atteint un montant qui dépassait le niveau acceptable pour de nombreux pays. En outre, le courant de capitaux étrangers vers les pays en voie de développement a cessé de s'accroître dans l'ensemble.

54. Il en est résulté que les pays en voie de développement s'efforcent d'accroître la production pour le marché intérieur et de remplacer les importations par des produits manufacturés dans le pays. Mais cette méthode ne peut être utilisée que dans une faible mesure, en raison de la dimension réduite du marché national, due essentiellement à la basse productivité du secteur agricole qui occupe la majeure partie de la population active. Cet état de choses a entraîné une protection douanière excessive et la création d'industries peu efficaces, à prix de revient élevé.

55. A la demande du Président du Chili, quatre économistes latino-américains éminents ont soumis aux présidents de tous les pays latino-américains une proposition tendant non seulement à la création d'un marché commun régional, mais aussi à l'intégration économique de toute l'Amérique latine. Comme les membres du Conseil le

savent certainement, l'Amérique latine a fait quelques progrès dans la voie de la libéralisation des échanges intrarégionaux et de l'intégration industrielle ; mais il faut aller encore beaucoup plus loin.

56. L'avantage principal de l'intégration économique de l'Amérique latine tout entière réside dans l'élargissement du marché, notamment du marché de produits manufacturés, qui rendra avantageuse la création de certaines industries, dont les produits remplaceront non seulement les importations de biens de consommation, mais aussi celles de matières premières industrielles et de biens d'équipement. Un marché plus vaste permettra aussi une meilleure utilisation des techniques modernes, qui sont coûteuses, et une meilleure division du travail. Il donnera un nouvel élan à la concurrence interne ; l'abaissement des prix de revient placera les pays de l'Amérique latine dans une meilleure position pour concurrencer les pays situés hors de la région.

57. Dans l'intention des auteurs de ce plan, ces objectifs devraient être atteints essentiellement par une réduction automatique et progressive, sur une période de 10 ans, des droits de douane applicables au commerce intrarégional, ainsi que par une politique d'investissement qui s'exprimerait dans des accords sectoriels visant à l'intégration des principales industries fabriquant des biens destinés à remplacer des produits d'importation.

58. Il est indéniable que l'adoption de telles mesures obligerait à planifier les économies nationales et à les harmoniser avec l'économie de l'ensemble de la région. C'est une innovation que de vouloir planifier l'économie dans les pays en voie de développement à économie mixte ou de libre entreprise, mais l'idée que la planification est nécessaire pour définir et clarifier les objectifs économiques et sociaux fait son chemin. Pour les pays en voie de développement, la planification est d'autant plus nécessaire qu'ils doivent non seulement prévoir la demande globale compte tenu d'un volume de ressources donné, mais aussi modifier profondément la structure de production traditionnelle.

59. Dans la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*, on relève que dans la plupart des pays en voie de développement la planification économique a rarement dépassé le stade de l'élaboration de plans globaux. La planification économique est une entreprise extrêmement complexe, et les pays en voie de développement n'ont que peu d'expérience dans ce domaine : ils n'ont ni les données statistiques fondamentales nécessaires, ni un nombre d'experts suffisant. En outre, les plans diffèrent d'un pays à l'autre, selon les ressources disponibles et le stade de développement atteint, et selon la nature des institutions, tant publiques que privées. Néanmoins, la délégation du Mexique considère que la planification est un instrument puissant qui permet aux gouvernements, en coopération avec les différents groupes de la population, de fixer des objectifs économiques et sociaux en meilleure connaissance de cause, de prévenir des pénuries et des déséquilibres fondamentaux et de mieux utiliser les ressources nationales.

60. M. BILLINGHURST (Argentine) dit que l'examen annuel, par le Conseil, de la situation économique mon-

diale revêt cette année une importance particulière étant donné que l'année 1965 marque le milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement, dans laquelle la communauté internationale a mis tous ses espoirs. Ceux-ci, malheureusement, ne se sont pas réalisés. Les documents dont le Conseil est saisi montrent que les objectifs de la Décennie n'ont pas été atteints et que l'on est au contraire de plus en plus loin des objectifs minimaux fixés pour les pays en voie de développement. Le taux d'accroissement du produit national brut est en régression par rapport à ceux des cinq dernières années et de la décennie précédente ; il en est de même pour la production industrielle et agricole par habitant. L'accroissement constant de la population est inquiétant ; la demande augmente alors que les moyens de la satisfaire diminuent.

61. Aucun remède n'a été apporté aux maux dont souffre traditionnellement l'économie des pays en voie de développement et, dans leur ensemble, les nations défavorisées n'ont pas réussi à augmenter leur taux d'épargne intérieure, à mieux utiliser leurs ressources humaines ou à accroître la fourniture de biens et de services fondamentaux. Le mécanisme destiné à remédier à ces insuffisances n'a pas permis de résoudre les problèmes dus à des défauts de structure ; l'assistance financière et technique, qui s'est pourtant accrue considérablement, n'a pas permis de remédier aux déficiences qui ont caractérisé les cinq premières années de la Décennie.

62. Les tendances du commerce international sont également loin d'être satisfaisantes. Comme on ne cesse de le répéter, les pays en voie de développement doivent accroître et diversifier leurs exportations, pour lesquelles ils doivent obtenir des prix équitables, car c'est ainsi seulement qu'ils pourront financer leur développement. La structure actuelle du commerce international fait obstacle à l'expansion du commerce des pays en voie de développement. En d'autres termes, le commerce des produits primaires est freiné par des obstacles dont on pourrait dire que certains ont un caractère endémique et d'autres un caractère épidémique. Parmi le premier groupe d'obstacles, il faut citer l'instabilité des prix et du volume des exportations face à un accroissement constant des prix des biens d'équipement, avec pour résultat la détérioration des termes de l'échange. Si rien ne modifie cette situation, les pays en voie de développement seront dans l'impossibilité de financer leur propre développement et devront recourir à une aide financière internationale, qui devient pour eux un lourd fardeau.

63. Parmi les maux que l'on peut qualifier d'épidémiques, il convient de ranger les mesures prises par les pays industrialisés pour protéger leur propre production primaire, notamment celle de denrées alimentaires, ce qui a pour effet d'empêcher l'accroissement de la production de produits analogues dans les pays en voie de développement. De telles politiques, qui favorisent une production non rentable, s'accompagnent d'éléments de caractère discriminatoire qui aggravent les insuffisances structurales des marchés à la production dans les pays en voie de développement, contribuent à fausser le processus naturel de leur développement et à aggraver la crise de la production et de la consommation dans le monde.

64. Les vertus de la liberté des échanges commerciaux, tant vantées par de nombreux pays développés, se trouvent fort amoindries par le recours à des méthodes qui empêchent les producteurs efficaces d'accéder aux marchés, les privant ainsi de la possibilité d'obtenir par des voies rationnelles les moyens qu'exigent l'expansion économique et le développement social. M. Billinghamurst espère que ces obstacles seront surmontés grâce à une discussion franche et objective au sein du nouvel organe des Nations Unies pour le commerce et le développement.

65. Les travaux du nouvel organe des Nations Unies sont complétés par ceux d'autres organismes qui, comme le GATT, ont déjà montré qu'ils étaient soucieux et désireux de résoudre les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Il en est pour preuve la nouvelle disposition récemment introduite dans l'Accord qui, il faut l'espérer, portera bientôt ses fruits. De même, le souci du Conseil de procéder à l'évaluation de ses activités passées afin d'organiser plus efficacement son action future, montre que la communauté internationale a pris profondément conscience de ses responsabilités.

66. Malgré ce que M. Billinghamurst a dit des maux résultant des insuffisances structurales des pays en voie de développement et des entraves commerciales auxquelles ceux-ci se heurtent, l'Argentine n'est pas pessimiste pour l'avenir. Au contraire, elle le considère avec espoir. Elle croit que l'industrialisation offre des perspectives encourageantes pour le développement économique futur. Le Centre de développement industriel qui, grâce à ses activités spécialisées, apporte à l'industrialisation le genre de contribution que la FAO apporte au développement agricole, permet d'espérer que l'application de la science et de la technique au développement ainsi que l'accroissement considérable de l'assistance financière et technique permettront d'améliorer substantiellement les principales tendances observées au cours des cinq premières années de la Décennie.

67. Tout le monde sait que la croissance économique des pays peu développés dépend essentiellement de l'expansion de leur commerce extérieur, de leur industrialisation, ainsi que du financement et de l'amélioration de la nutrition, de la santé et de l'enseignement. Dans le cadre des Nations Unies, il existe ou il va exister des organismes qui ont pour tâche d'étudier ces éléments fondamentaux. Il faut donc, maintenant, que les Etats Membres expriment leur résolution commune, au moyen d'une décision bien nette sur les mesures à prendre pour mettre en marche ce merveilleux mécanisme et pour qu'il fonctionne avec toute la vigueur et l'efficacité dont il est capable. C'est ainsi seulement que l'on pourra atteindre les objectifs de la Décennie du développement. Les organisations ne sont que des organisations ; seules la volonté et la résolution des peuples peuvent les transformer en des institutions humaines.

68. Pour combiner harmonieusement les éléments précités, il faut avoir recours à la planification. En application de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, a été consacrée aux questions de planification du développement économique et le chapitre 2 contient une analyse générale des plans de développement d'un

certain nombre de pays appartenant à diverses régions du monde. La délégation argentine tient à dire qu'elle est très satisfaite de l'étude approfondie qui a été effectuée et qu'elle approuve en général les principes qui y sont énoncés. Malheureusement, les autorités responsables de la planification en Argentine n'ont pu présenter au Conseil leur point de vue sur la question, puisqu'elles ne disposaient pas d'un texte de l'*Étude* en langue espagnole.

69. Le Gouvernement argentin a décidé d'établir un plan qui fournirait un cadre à des mesures coordonnées destinées à organiser l'effort national conformément aux possibilités économiques et sociales du pays. Ce plan, établi d'après des méthodes scientifiques, n'impose pas de règles rigides ; il est souple et susceptible d'être révisé et aménagé périodiquement compte tenu de l'évolution de l'économie. Il n'en est pas pour autant un instrument précaire, mais il a au contraire pour objet, comme tout plan vraiment démocratique, de servir les divers intérêts dont se compose la communauté nationale, tout en donnant le moyen de travailler à la réalisation d'un objectif national. A cet effet, il assigne des responsabilités tant au secteur public qu'au secteur privé. L'exécution du plan national de développement exigera un effort financier considérable. Le plan devra être financé dans une large mesure par l'épargne nationale, compte tenu de l'amélioration de la situation économique et du degré de stabilité financière réalisé.

70. On observe, en Argentine, une tendance très nette à la stabilisation économique. Le taux de croissance du produit national brut a dépassé, au cours du premier trimestre, l'objectif de 5 à 6 % fixé pour 1965 et s'est élevé à 7,5 %, ce qui représente le produit par habitant le plus élevé qui ait jamais été atteint dans l'histoire de la nation. D'autres indicateurs — notamment ceux qui concernent la production et l'emploi — sont également encourageants. Ainsi, l'on élimine peu à peu les causes de l'inflation et l'on prend des mesures concrètes pour parvenir à la stabilisation.

71. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, déclare que le représentant des Etats-Unis, obéissant manifestement aux instructions de son gouvernement, et s'appuyant sur des renseignements erronés fournis par les réactionnaires sionistes, s'est efforcé de répandre des inventions au sujet des prétendues souffrances infligées à la population juive de l'Union soviétique. Il est évident que les réactionnaires des Etats-Unis ont inventé ces fables afin de détourner l'attention de leurs propres agissements envers la population noire qui est opprimée dans leur pays et se trouve dans une situation très proche de l'esclavage. Le représentant des Etats-Unis ne devrait pas ignorer que les Juifs représentent en URSS une très forte proportion des savants, des éducateurs et de l'*intelligentsia* ; s'il le sait, il déforme sciemment les faits ; s'il ne le sait pas, il est grand temps qu'il soit informé de la réalité. Dans les écoles soviétiques, les enfants juifs sont mêlés dans les salles de classe aux membres des 115 autres races qui vivent en URSS ; en revanche le représentant des Etats-Unis ne saurait prouver que les enfants noirs partagent les mêmes salles de classe que les enfants blancs dans toutes les écoles de son pays. En URSS, les Juifs peuvent fréquenter les mêmes théâtres, voyager dans

les mêmes véhicules et participer aux mêmes réunions que tous les autres citoyens ; ils peuvent épouser n'importe quel autre membre de la population et obtenir le divorce. Ils jouissent des mêmes droits constitutionnels que tous les autres citoyens soviétiques ; en URSS, on ne voit pas dans les parcs ou sur les bancs d'avis en interdisant l'usage aux Noirs ou aux membres d'aucune autre race. Tous les ressortissants soviétiques sont, en vertu de la Constitution, libres de pratiquer la religion de leur choix ou de professer l'athéisme. Chacun sait qu'il est maintenant d'usage chez les politiciens des Etats-Unis de chercher à exploiter ce thème d'une prétendue persécution des peuples de l'Union soviétique pour gagner facilement des voix dans certains milieux sensibles à ces allégations démagogiques et fomenter des manifestations publiques. Cependant le représentant des Etats-Unis a omis de mentionner, par exemple, que les autorités de certains Etats qui comptent une forte population noire ont encouragé les Blancs à frapper et à emprisonner les Noirs progressistes, voire à assassiner les Blancs qui manifestent leur sympathie pour la cause des Noirs. Le représentant des Etats-Unis s'est étendu sur la nécessité de garantir les droits de l'homme, mais ses paroles ne correspondent pas aux actes commis dans son pays : il est difficile de concilier des déclarations pharisaïques et hypocrites sur les droits de l'homme avec l'extermination physique des populations du Viet-Nam du Sud par les bombardements, voire par les gaz toxiques.

72. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de déplorer ces invectives violentes qui n'ont pas place dans un débat sur les questions économiques et sociales. Dans sa déclaration, il a souligné la nécessité d'entreprendre une action internationale pour mettre fin à l'*apartheid* en Afrique du Sud et pour éliminer tous les vestiges de discrimination raciale et religieuse. A ce propos, il a appelé l'attention sur le fait qu'en URSS la communauté juive est privée de droits culturels. La tentative du représentant soviétique pour réfuter cette juste accusation en faisant allusion aux vestiges d'une discrimination raciale aux Etats-Unis est très peu fondée. M. Williams est en mesure de fournir une documentation détaillée et approfondie concernant l'importance de la discrimination raciale qui persiste encore aux Etats-Unis, de citer des noms, des dates et des faits rassemblés et publiés par la Commission des droits civils des Etats-Unis. En même temps, il est prêt à fournir au Conseil une documentation sur la privation de droits culturels de la communauté juive en URSS ; il tient à faire remarquer en passant qu'il n'a pas parlé de souffrances de cette communauté. Les données en question se trouvent dans un rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de la communauté juive en Union soviétique. En tout cas, le problème de la privation des droits de l'homme n'est pas particulier à telle ou telle nation du monde ; personnellement, M. Williams se préoccupe de toute violation des droits de l'homme, que ce soit au Mississippi ou à Moscou, en Afrique ou en Europe. Si le représentant de l'URSS désire que les renseignements auxquels M. Williams fait allusion soient transmis au Conseil, il se fera un plaisir de les fournir.

La séance est levée à 13 heures.